

Le reconfinement de A à Z

conformément aux instructions nationales

VERSION DU 30 OCTOBRE 2020

Municipal Communautaire Régional National

Activités associatives

Suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Appli « TousAntiCovid » Installation proposée depuis le 22 octobre.

Attestation dérogatoire

À remplir à chaque sortie du domicile depuis le 30 octobre.

Accueil mairie

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, et mardi et samedi de 9h à 12h. Contact: 02 98 04 71 06 ou mairie@plouguerneau.bzh

Accueil périscolaire

Assuré par Familles Rurales sur les deux sites.

Accueil de loisirs

du mercredi

Assuré par Familles Rurales.

Accueil « Vie associative »

Ouvert sur rendez-vous.

Activités nautiques et navigation de plaisance

Interdites depuis le 30 octobre.

Bars et cafés

Fermés depuis le 30 octobre.

CCAS

Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h. Contact: 02 98 04 59 52 ou ccas@plouguerneau.bzh

Cérémonies religieuses

Interdites, sauf obsèques avec jauge de 30 personnes.

Chantiers municipaux

Poursuite des activités.

Cimetières

Ouverts.

Commerces

Fermés sauf commerces « essentiels ». « Click & collect » possible.

Compétitions sportives

Suspendues jusqu'à nouvel ordre. Compétitions professionnelles autorisées.

Cuisine centrale

Poursuite de l'activité : restauration scolaire et portage à domicile.

Espace Culturel Armorica

Fermé jusqu'à nouvel ordre.

Eau et assainissement

Ouvert. En cas d'urgence : 02 30 26 02 82 ou sea@pays-des-abers.fr

Déplacements

Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel. Attestation obligatoire.

Déchetterie

Ouverte aux iours et horaires habituels.

Écoles du Petit Prince & école du Phare

Ouvertes. Masque obligatoire dès le CP.

Écoles Saint Joseph, Sainte Thérèse et Diwan

Ouvertes. Masque obligatoire dès le CP.

Ehpad des Abers

Visites autorisées.

Espace jeunes

Fermé jusqu'à nouvel ordre.

Fêtes et animations publiques, grands événements et festivals

Interdits depuis le 30 octobre.

Funéraire

Mise en bière immédiate. Soins de conservations interdits pour les défunts atteints ou probablement atteints du covid-19.

Hôtel de communauté du Pays des abers (CCPA)

Ouvert au public du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h15. Contact: 02 98 37 66 00 ou accueil@pays-des-abers.fr

Inhumations

Autorisées, jauge de 30 pers.

Lieux de culte

Ouverts, sans cérémonie sauf obsèques avec jauge à 30 personnes.

Livraisons

Autorisées avec « contacts minimums », la signature reste demandée.

Locations de salles et prêts de matériels

Suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Marché hebdomadaire

Ouverts, mais uniquement pour les étals alimentaires, grains et semences.

Maison de l'Emploi

Permanence maintenue uniquement en matinée et sur rendez-vous. Contact: 02 90 85 30 12 ou accueil.emploi@pays-des-abers.fr

Mariages

Autorisés en mairie, 6 personnes maximum. Fêtes interdites.

Médiathèque

Fermée depuis le 30 octobre.

Multi-accueil

Ouvert sous protocole renforcé avec capacité d'accueil de 30 places maintenue.

Ordures ménagères

Service fonctionne normalement.

Office de tourisme

Fermé jusqu'à nouvel ordre.

Installations extérieures et aires de jeux Ouvertes.

Plages

Accès à toutes les plages autorisé avec respect des consignes sanitaires.

Pratiques sportives individuelles en plein air

Autorisées et sur présentation d'une attestation dérogatoire.

Pratiques sportives collectives en lieux couverts et/ou en plein air

Non autorisées jusqu'à nouvel ordre.

Rassemblements publics

Interdits si plus de 6 pers. Sauf manifestations revendicatives déclarées. réunions pro., transport public. cérémonies (art. 3 du décret).

Restaurants

Fermés depuis le 30 octobre.

Tabacs et magasin de vapotage Ouverts.

Taxis

Autorisés avec respect des gestes barrières.

Transports scolaires et collectifs

Autorisés.

Urbanisme

Accueil ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h. Appels téléphoniques à privilégier et prise de rendez-vous recommandée. Contact: 02 98 04 59 61 ou

urbanisme@plouguerneau.bzh